

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 mars 2024, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers- d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 13 mars 2024

Secrétaire de séance : Brigitte Laurensou

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20240325-DEL_2024_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Stéphanie MAGNE, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

ABSENTS EXCUSES : Fabienne AGNOUX, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX.

PROCURATION(S) : Fabienne AGNOUX donne procuration à Brigitte Laurensou
Fernand ZANETTI donne procuration à Jeanne-Marie Amoreira

Délibération n° 2024-10 Subventions aux associations

M. le Maire propose le versement des subventions aux associations communales et hors communes selon le tableau suivant :

Associations Communales et intercommunales	Vote 2024
Jeunesse Sportive Rosiéroise	2 000,00 €
Autres associations d'intérêt local	
F.A.L.(fédération des associations laïques 19	200,00 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	80,00 €
Fondation du patrimoine	100,00 €
Jeunesses Musicales de France	80,00 €
APAJH CORREZE (association pour les paralysées)	100,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Radio Vassivière-Chardon	20,00 €
PEP 19 Pupilles de l'enseignement de la Corrèze	80,00 €
les Restos de Coeurs	500,00 €
Le Secours Populaire	500,00 €
AVEC (Aide à domicile)	150,00 €
Association Roc du Gour Noir (festival luzège)	100,00 €
Office National des Anciens Combattants (ONAC)	100,00 €
DDEN délégation départementale de la Corrèze	100,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA CORREZE	500,00 €
ANACR (Assoc Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance)	100,00 €
LEZ ARTS ET SALAMANDRE	100,00 €
SOS VIOLENCES CONJUGALES	150,00 €
Association des donateurs de sang bénévoles du pays d'Égletons	100,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement des subventions aux associations dénommées ci-dessus.

**Membres : 14
Présents : 9
Représenté(s) : 2
Nombre de votants : 11
Exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0**

Le Maire, Gérard Brette



La secrétaire de séance, Brigitte Laurensou

